



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 14 février 2020

N° 2020-74

### Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Pierre LOTHaire à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

#### **EXCUSE(S) :**

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10  
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 14 février 2020</b> Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	<b>Délibération</b> <b>N° 2020-74</b>
---	---	--

---

## **Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) - Perspectives 2020 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **1 – MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier) 2019 : un bilan très positif**

Le bilan de l'édition 2019 a déjà fait l'objet d'une présentation dans le cadre de la délibération n° 2019-490 qui a été votée le 27 septembre 2019.

Pour rappel, cette édition 2019 a connu une participation particulièrement importante, avec 26 000 participants de plus de 100 pays, 5 400 investisseurs et 3 800 entreprises exposantes.

La délégation de Bordeaux Métropole et de ses partenaires - Mairie de Bordeaux, Bordeaux Euratlantique, l'Observatoire de l'immobilier d'entreprise Bordeaux Métropole (OIEB), Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG), acteurs privés bordelais de l'immobilier – était elle aussi très fournie, avec 120 personnes et 5 jeunes entreprises qui présentaient leurs solutions innovantes.

Le stand bordelais « Magnetic » a accueilli plus de 4 400 visiteurs sur ses deux espaces, avec un taux de répétition moyen de 50%. La présence de Bordeaux sur les réseaux sociaux a également été importante (5<sup>ème</sup> en volume de messages). A souligner enfin le visite du Ministre de la ville et du logement sur le stand de Bordeaux Métropole.

Le budget global de l'opération en 2019 s'est élevé à 317 703€, avec une participation de 158 703 € de Bordeaux Métropole (identique à 2018), le reste étant financé par les partenaires.

### **2 – Perspectives 2020 :**

L'édition 2020 du MIPIM aura lieu du 10 au 13 mars.

Cette prochaine participation se situera dans la continuité de l'édition précédente, avec comme axes forts :

- la pérennisation du format de stand mis en place en 2019, avec deux emplacements complémentaires de qualité :
  - au niveau 7 (espace Riviera) avec un stand d'une superficie de 72 m<sup>2</sup>, qui accueille la majeure partie des flux de visiteurs ;
  - au niveau 9, en extérieur, avec un « double seaview », équipé de tentes (60m<sup>2</sup> + 30m<sup>2</sup> de terrasse) permettant d'accueillir, dans des conditions qualitatives, les rendez-vous programmés et l'événementiel.

De plus, une signalétique située stratégiquement sur l'axe principal entre le Palais-1 et le Riviera 7 permet de signaler à tous les visiteurs les nouveaux emplacements de Bordeaux Métropole et de ses partenaires.

Ce nouvel emplacement comporte de nombreux avantages pour notre participation au MIPIM. Il a permis notamment :

- de renouveler l'image de notre stand et donc du territoire et de monter en gamme en se positionnant notamment sur le même niveau que des métropoles européennes telles que Lyon ou Berlin ;
  - de bénéficier de davantage de flux de visiteurs ;
  - de donner une nouvelle impulsion et redynamiser l'engagement des partenaires sur le salon ;
  - de redéfinir le contenu des animations et l'organisation de notre présence afin de valoriser davantage encore nos atouts et la dynamique partagée de notre territoire.
- 
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire métropolitain et de territoires partenaires (notamment la Communauté d'agglomération du Libournais et le Grand Angoulême), avec en particulier la participation d'une délégation d'entreprises innovantes du territoire (sollicitées via un appel à manifestation d'intérêt lancé en janvier).

La participation au MIPIM 2020 contribue ainsi à l'atteinte des objectifs d'attractivité poursuivis dans le cadre de la montée en puissance de la marque territoriale Magnetic Bordeaux :

- valoriser des projets d'investissement en cours,
- attirer les investisseurs nationaux et internationaux,
- soutenir la commercialisation des programmes,
- promouvoir le territoire bordelais dans sa globalité,
- valoriser la capacité d'innovation de notre territoire.

Le tout dans le respect, pour cette édition, des règles de communication en période pré-électorale.

Le programme de l'ensemble de ces 4 jours est en cours de préparation, de façon concertée avec l'ensemble des partenaires.

En termes de budget, le coût global de l'opération pour 2020 est estimé à un peu plus de 316 000 €.

Concernant les partenariats, il est à noter que l'EPA (Etablissement public administratif) Bordeaux Euratlantique n'a pas souhaité pour cette édition 2020 assurer la recherche et la collecte de partenariats privés. Ce rôle devrait être assuré par la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) Bordeaux Gironde, pour des montants non encore connus.

A ce jour, sont connus les engagements suivants :

- EPA Bordeaux Euratlantique : 40 000€
  - CCI Bordeaux Gironde : 15 000€ (contribution hors partenariats privés)
  - Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux (OIEB) : 9 000€
  - Ville de Bordeaux : 5 000€
- Soit au total 69 000€.

Comme pour les éditions précédentes, seront également présents, sur cette opération, la CALI (Communauté d'agglomération du Libournais), le Grand Angoulême et BMA. (Bordeaux Métropole aménagement) associés dans le cadre de leurs conventions respectives avec la CCIBG (Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics

mentionnés à l'article 2 de la loi 82-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ; texte servant de référence aux remboursements des frais des agents territoriaux, et ses arrêtés d'application,

**VU** le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 permettant l'application aux fonctionnaires territoriaux des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État prévus à l'article 6 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006,

**VU** la délibération n° 2013/0113 du Conseil métropolitain en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, relative à la prise en charge des frais de déplacements,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'intérêt de Bordeaux Métropole de participer au MIPIM afin de promouvoir le territoire bordelais ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Bordeaux Métropole participera au salon du MIPIM qui aura lieu à Cannes du 10 au 13 mars 2020.

**Article 2 :** le Président est autorisé à signer le contrat de réservation des stands.

**Article 3 :** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2020, sous réserve de son adoption, au chapitre 011, article 6233, fonction 61.

**Article 4 :** compte tenu des contraintes imposées par l'organisateur du salon et des conditions particulières de réservation à Cannes pendant le salon, le paiement des accréditations (droits d'entrée) et des réservations d'hôtel pourra se faire par anticipation sur la base d'un certificat administratif.

**Article 5 :** les dépenses engagées par les membres de la délégation de Bordeaux Métropole présente au MIPIM seront prises en charge sur la base des frais réels.

**Article 6 :** des conventions entre Bordeaux Métropole et ses différents partenaires, institutionnels ou occasionnels, seront conclues afin d'établir les modalités de participation, notamment financières.

**Article 7 :** le Président est autorisé à signer les conventions au fur et à mesure de leur conclusion avec les différents partenaires, ainsi que tout document nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre de la manifestation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>18 FÉVRIER 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>18 FÉVRIER 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Nicolas FLORIAN</p>
---	---